

DÉCRET N° 2020 – 573 DU 02 DECEMBRE 2020

portant nomination de monsieur **Régis Alban Coffi MADJA** en qualité de Conseiller technique chargé du suivi des réformes institutionnelles au Ministère de la Justice et de la Législation.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 décembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Régis Alban Coffi MADJA** est nommé Conseiller technique chargé du suivi des réformes institutionnelles au Ministère de la Justice et de la Législation.

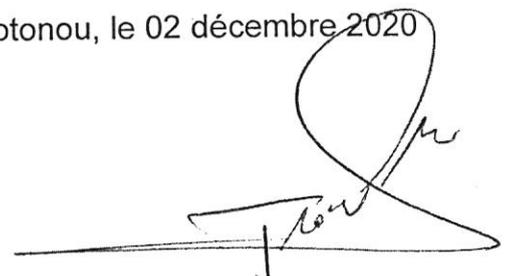
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 02 décembre 2020

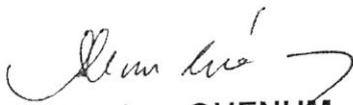


Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; INTERESSE 1 ; SGG 4 ;
JORB 1.